



SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et
Professeurs des Ecoles **FORCE OUVRIERE** de l'Enseignement Public
Syndicat départemental de l'Isère

Plusieurs collègues ont été menacés par l'administration du fait de diverses accusations.

Sur la base de leur dossier administratif, nous avons pu démontrer que ces accusations ne reposaient sur rien ou qu'elles étaient mensongères et prendre les dispositions permettant d'éviter qu'ils ne soient injustement sanctionnés.

Après deux ans de procédures et de tracasseries administratives, une collègue voit enfin ses droits reconnus.

En 2014/2015, la collègue s'est trouvée une première fois confrontée dans sa classe à un enfant particulièrement difficile.

Pour juger de ses difficultés, il suffit de lire des extraits de la lettre collective de parents envoyée à l'EN pendant le long congé maladie de la collègue. Lire aussi l'essentiel du témoignage d'un directeur de l'école dans laquelle cet enfant a été scolarisé ensuite, et les extraits de rapports d'incident envoyés au cours de l'année scolaire précédente.

En 2016, la collègue a de nouveau dans sa classe un enfant « difficile ». Malgré toutes les aides apportées, la mère de cet enfant s'est comportée de manière indigne : après avoir refusé la présence d'une AVS pourtant notifiée par la MDPH, elle a envoyé une lettre calomniant la collègue à l'EN. Celle-ci a fait savoir, à partir de ce courrier, que la seule responsable de la situation était... la collègue ! À la suite des difficultés incessantes dressées par la hiérarchie malgré les protestations et avertissements du syndicat, la collègue s'est retrouvée de nouveau en dépression sévère.

Durant ces deux ans, face au refus de la hiérarchie d'une part de reconnaître l'accident de service, d'autre part de répondre favorablement à la demande de CLM (congé longue maladie), il aura fallu des interventions syndicales répétées (appels téléphoniques, courriers, demandes d'audiences...) et deux recours...

Juillet 2017 : la collègue obtient enfin satisfaction, le CLM est accordé et l'accident de service de 2014 est reconnu !

Cependant... surprise : un courrier précise que la prise en charge de l'accident de service – et donc le plein traitement - sera effective seulement jusqu'en 2015 bien que l'accident soit officiellement déclaré « consolidé » (c'est-à-dire avec un état de santé non susceptible de modification) en janvier 2017 !

Nous conseillons aussitôt à la collègue de former de nouveau un recours argumenté. Celui-ci impose le passage de son dossier en commission de réforme, et donc une nouvelle attente...

Mi-novembre 2017 : la commission de réforme se tient. La collègue a demandé à être représentée par un camarade du SNUDI-FO. Celui-ci présente le dossier, met en valeur la contradiction relevée pour défendre la nécessité de ne pas fermer les droits avant janvier 2017, et laisse le courrier d'un médecin qui précise que si « consolidation » il doit y avoir, ce ne peut être avant juillet 2017.

Première victoire : la « consolidation » est actée immédiatement pour janvier 2017.

Une nouvelle expertise devrait avoir lieu pour déterminer la date de « consolidation » si « consolidation » il y a.

Il était temps : la collègue arrivait à la fin de ses droits à congé ordinaire. Elle pouvait ne plus percevoir aucune rémunération.

Ces deux victoires contre l'arbitraire administratif vont enfin lui **permettre de se soigner** sans l'angoisse récurrente de ne plus gagner de quoi vivre. Mais ce n'est pas tout : elles signent aussi l'arrêt des longues batailles qui jusqu'à ce jour se terminaient systématiquement par des réponses négatives difficilement supportables.

Ces reconnaissances tardives sont la démonstration éclatante qu'il ne faut jamais abandonner. Elles démontrent également toute l'importance de penser à faire la déclaration d'accident de service dès qu'un traumatisme a lieu sur le lieu de travail ou en rapport direct avec le métier.

Si la collègue n'avait pas demandé à son médecin d'établir par écrit le lien direct entre son accident et l'exercice de son métier d'enseignante – les médecins n'y pensent pas toujours spontanément - elle serait aujourd'hui sans ressource.

Peu avant la reprise de la collègue après son congé maladie suite à l'accident de service, à mettre directement en relation avec le comportement de l'élève cité, les parents ont écrit à l'IEN. Extraits :

« Suite à notre conversation téléphonique du..., nous venons par la présente vous relater les faits et agissements d'un élève qui perturbe depuis son arrivée les classes qu'il fréquente. [...]

... est : agressif, violent : il tape ses camarades, les pousse violemment, les frappe à coups de pied lorsqu'ils sont à terre ; il mord.

Il est très difficile, voire impossible, de le faire tenir assis dans un car le temps d'un trajet vers la piscine.

Imprévisible : il rentre sur le terrain de foot, bouscule et percute ses camarades afin d'avoir le ballon.

Son regard est très méchant et dur lorsqu'un adulte lui impose une consigne.

Ses gestes et ses commentaires sont déplacés et vulgaires : récits de jeux vidéos ultra-violents à ses camarades.

Nos enfants, de toutes les classes, se plaignent constamment de ses réactions en récréation. [...]

Un profond mal-être et sentiment d'impuissance se fait ressentir au niveau des parents d'élèves.

[...] Nous avons demandé une médiation entre l'enfant, sa mère, le corps enseignants et les parents délégués. Cette demande a été rejetée car la réaction des parents de ... pourrait être très violente, et surtout totalement imprévisible.

[...] De nombreux parents envisagent de s'orienter vers des écoles privées du secteur pour « échapper » à cet élève.

[...] Nous souhaitons avoir une réponse de votre part, afin de connaître votre sentiment sur cette situation conflictuelle. »

Témoignage d'un collègue

« Objet : Elève ...

... est actuellement élève de CM1 au sein de notre école.

Le début d'année scolaire s'est très mal passé avec ... Son attitude en récréation et en classe était très inquiétante. Il tenait des propos très violents et menaçants envers les autres élèves et les enseignants. Vu la violence des propos tenus, de nombreux élèves avaient très peur [de lui]. Des parents nous ont alors fait part de leur exaspération face aux cauchemars et terreurs de leur enfant.

Par conséquent, nous avons été dans l'obligation de mettre en place un planning pour les récréations afin qu'un enseignant soit référent pour sa surveillance. Il savait à l'avance qui allait le surveiller à chaque récréation. Ce dispositif a certes permis des récréations plus sereines pour les autres élèves mais cela a contribué à un épuisement moral et physique pour l'équipe enseignante. Nous devons constamment suivre ... dans ses déplacements pour éviter les violences physiques et verbales.

En classe, il avait été convenu que, quand le comportement de... devenait insupportable, son enseignante le changeait de classe. Il a, à maintes reprises, été déplacé dans une autre classe. Pour les séances d'EPS, nous avons modifié nos emplois du temps afin que la classe de ... se rende au stade ou au gymnase en même temps que la classe du directeur.

Nous avons également essayé d'impliquer la maman de... dans les différents dispositifs décidés au sein de l'école et

nous lui avons proposée les différentes aides éducatives et pédagogiques possibles. Elle a toujours refusé ces aides. Après un entretien cordial en début d'année, les relations avec la maman se sont tendues. Le ..., elle est venue dans l'école menacer l'enseignante de ..., puis le directeur par téléphone, nous accusant de manigancer des choses avec [le maire]. Suite à ces menaces, l'enseignante et le directeur ont fait une déposition en gendarmerie.

Durant le 1er trimestre, l'équipe enseignante a multiplié les rencontres avec les professionnels concernés par la situation, écrit de nombreux courriers d'alerte :

- rencontres et courriers à l' IEN (I.P. faite par IEN à la demande de l'équipe enseignante)
- faits établissements
- informations et déposition gendarmerie
- rencontre psychologue scolaire
- rencontre conseillères pédagogiques
- rencontre assistantes sociales
- rencontre et courriers chef des services sociaux
- entretien téléphonique sauvegarde de l'enfance.

Malgré tous ces appels à l'aide, aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée. L'équipe enseignante a fini ce 1er trimestre épuisé moralement et physiquement.

[...]

Ce début d'année se passe relativement bien. ... s'est "calmé" par rapport à l'an passé, mais l'équipe enseignante sent bien que cela reste très précaire.

Le directeur »

12 rapports d'incident durant les trois premiers mois d'école ! En voici trois :

a) « L'élève profère des messages morbides : « Je vais faire couler ton sang. Je veux m'égorger ». Il se blesse volontairement : course rapide en arrivant à l'école, à peine le portail passé, fonce dans le mur. Dans la même journée, fait la même chose à deux reprises dans la baie vitrée. Le nie ensuite. »

b) « ...incite les autres élèves à ne pas écouter l'enseignante : « On n'en a rien à foutre de ce qu'elle dit ! ». Pousse à trois

reprises l'enseignante quand elle s'interpose pour lui éviter de violenter un camarade. »

c) « Ce matin, la maman de... s'en est pris verbalement à une enseignante lui reprochant de ne pas s'occuper de son enfant.

L'équipe enseignante est à bout de nerfs. Elle a peur pour la sécurité des autres élèves, peur pour sa propre sécurité et aussi peur pour la sécurité de leur famille respective. »